

# ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

PV / Assemblée générale, le 15 septembre 2020, 19h

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée à 19h05
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée;  
✓ Karine Filiatrault agira à titre de secrétaire.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents (OPP);

Conseil d'établissement (pour informations supplémentaires :

<http://www.cssmi.qc.ca/pages/conseil-detablissement#dContenuPage>)

- a. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement
  - i. Détermination du nombre de postes en élection  
3 postes en élection pour cette année.  
Retour des membres parents suivants :
    - Mme Manouane Gascon
    - Mme Mélanie Poitras
  - ii. Mise en candidature et élection pour les 3 postes disponibles :
    - Mme Sabrina Guesthier
    - M. Juan Manuel Macia
  - iii. Mise en candidature et élection des substituts (minimum 2 et maximum 5) :
  - iv. Élection au sein des parents du CÉ :
    - Présidence :
    - Vice-présidence :
    - Représentant au comité de parents :
    - Substitut au comité de parents :
  - v. Signatures de divers documents

Comité de parents (pour informations supplémentaires :

<http://www.cssmi.qc.ca/pages/comite-de-parents#dContenuPage>)

# ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

- a) Présentation du bilan de l'année précédente
- b) Élection d'un représentant (membre du C.É.) et d'un substitut (facultatif) pour le Comité de parents du Centre de service Seigneurie-des-Mille-Îles

Organisme de participation des parents (pour informations supplémentaires : <http://www.cssmi.qc.ca/pages/opp#dContenuPage>)

- a) Présentation et mandat
- b) Décision de la mise en place de l'OPP

5. Période de questions;

6. Mot de la direction;

- ✓ Présentation
- ✓ Nouvelles diverses

7. Levée de l'assemblée générale à 20h15

# ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

## Fonctions du Conseil d'établissement :

Au maximum 10 personnes, autant de parents que de membres du personnel. Si égalité dans les votes, la présidence tranche.

Minimum 5 réunions par année.

Après la proposition des différents intervenants, les membres du C.É. approuvent :

- ✓ Budget;
- ✓ Grille matière et le temps d'enseignement;
- ✓ Plan de réussite et convention de gestion;
- ✓ Règles de vie et de sécurité;
- ✓ Campagne de financement et la gestion de ce budget;
- ✓ Sorties des élèves;
- ✓ Consultations de la commission scolaire;
- ✓ Critères de sélection du directeur.